



## **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du mardi 24 février 2015 à 20h30**

Compte rendu affiché le 3 mars 2015.

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale du dix-neuf février deux mil quinze, sous la présidence de M. Vincent GASSMANN, Maire.

*Sont présents :*

Mmes et MM. ANTOINE Jean-Charles, BOURQUARD Chantal, CLAUDE Marie-Madeleine, DIEFFENBACHER Cyril, GERBER Dominique, GUIGON Xavier, HERBELIN Philippe, HUSSON Stéphanie, KANMACHER Michel, MARTIN Sébastien, THEVENOT André, THEVENOT Jean-Pierre et WININGER Christian.

*Est excusé :*

M. BEZILLE Robert qui donne procuration à M. THEVENOT André

*Assiste également :*

Mme Rosaria GIANGRECO, secrétaire de Mairie.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures trente, dans la salle des séances à la Mairie.

Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

En introduction, le Maire s'excuse pour l'erreur commise sur la date lors la première convocation transmise. Il félicite également M. André THEVENOT pour sa nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

#### **POINT 1 • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2015**

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 15 janvier 2015. Les membres présents en approuvent le compte-rendu.

#### **POINT 2 • BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

##### **2.1. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

La présidence de séance est donnée à M. Xavier GUIGON, 2<sup>ème</sup> adjoint, pour la présentation du compte administratif 2014 du budget assainissement.

##### **Délibération n°2015-002**

VU le CGCT et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

CONSIDERANT QUE M. Xavier GUIGON, 2<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT QUE M. Vincent GASSMANN, Maire, et M. André THEVENOT, ancien Maire, se sont retirés et ont quitté la salle pour laisser la présidence à M. Xavier GUIGON pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2014 du budget assainissement s'établissant comme suit:

**Fonctionnement:**

– Recettes:	32 241,14 €
– Dépenses:	23 175,22 €

**Investissements:**

– Recettes:	62 733,14 €
– Dépenses:	18 376,31 €

## 2.2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

**Délibération n°2015-003**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2.3. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2014

**Délibération n°2015-004**

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

CONSTATANT QUE le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 15 733,16 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat à affecter	15 733,16 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution d'investissement N-1	- 17 254,31 €
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>	
1. Affectation en réserve R1068 Investissement	15 733,16 €
2. Report de fonctionnement R 002	0,00 €

## 2.4. VOTE DE LA TAXE ASSAINISSEMENT

**Délibération n°2015-005**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de maintenir à 0.50 € le m<sup>3</sup> la taxe d'assainissement pour l'année 2015.

## 2.5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2015

### Délibération n°2015-006

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 33 300,00 €
- Section d'investissement : 39 022,55 €

## POINT 3 • BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### 3.1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

La présidence de séance est donnée à M. Xavier GUIGON, 2<sup>ème</sup> adjoint, pour la présentation du compte administratif 2014 du budget assainissement.

#### Délibération n°2015-007

VU le CGCT et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

CONSIDERANT QUE M. Xavier GUIGON, 2<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT QUE M. Vincent GASSMANN, Maire, et M. André THEVENOT, ancien Maire, se sont retirés et ont quitté la salle pour laisser la présidence à M. Xavier GUIGON pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2014 du budget communal s'établissant comme suit:

#### Fonctionnement:

- Recettes: 536 533,81 €
- Dépenses: 371 504,78 €

#### Investissements:

- Recettes: 172 564,43 €
- Dépenses: 207 146,33 €
- Restes à réaliser (recettes): 12 710,00 €
- Restes à réaliser (dépenses): 29 022,40 €

### 3.2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

#### Délibération n°2015-008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3.3. AFFECTATION DU RESULTAT 2014

#### Délibération n°2015-009

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

CONSTATANT QUE le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 312 955,81 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat à affecter	312 955,81 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	
Solde d'exécution d'investissement N-1	- 138 918,65 €
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>	
1. Affectation en réserve R1068 Investissement	138 918,65 €
2. Report de fonctionnement R 002	174 037,16 €

#### **POINT 4 • DETR 2015 – ACHAT DE MATERIEL POUR L'ÉCOLE**

En introduction de ce point, Mme HUSSON Stéphanie sollicite la parole pour exprimer son incompréhension face aux derniers évènements survenus à l'école :

- Nombreuses absences non remplacées ;
- Diffusion d'un mot de la Directrice d'école pour changer les entrées et sorties de l'école applicable dès le 9 mars mais annulé le lendemain ;
- Mauvaise ambiance entre certains parents d'élèves et plusieurs institutrices.

M. Le Maire informe Mme Stéphanie HUSSON qu'il a eu écho de tous ces soucis et que des solutions sont étudiées avec l'Education Nationale et en particulier avec Mme L'Inspectrice d'Académie. Dans cette optique, un conseil d'école extraordinaire est prévu le 9 mars prochain.

#### **Délibération n°2015-010**

Monsieur le Maire expose que Madame la Directrice de l'école l'a sollicité pour le renouvellement d'une partie du parc informatique scolaire car celui-ci est vieillissant.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un ensemble complet pour l'Ecole Numérique Rurale (un vidéoprojecteur interactif, des ordinateurs enseignants et des portables pour les élèves).

VU le devis établi par la société TELMAT d'un montant de 11 825,80 € HT,

CONSIDERANT QUE ces équipements sont éligibles entre 20 et 50% au titre la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions:

- DECIDE de présenter le projet d'équipement numérique pour l'école communale dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2015,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année en cours.

#### **POINT 5 • TRAVAUX RUE DU JURA**

##### **5.1. PRESENTATION ET APPROBATION DU NOUVEAU PROJET**

Faisant suite à leurs échanges avec le Conseil Général et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz, M. Le Maire et M. Xavier GUIGON proposent de revoir le projet d'aménagement Rue du Jura en intégrant les éléments suivants :

- Réfection de la chaussée et des trottoirs sur l'ensemble de la rue du Jura avec un îlot en entrée de village et un tracé en chicane (diminution largeur chaussée) ;

- Enfouissement des réseaux secs (télécom et basse tension) ;
- Pose d'un nouvel éclairage public ;
- Intégration d'espaces verts et de stationnement ;

Compte-tenu du coût de cet investissement, ils proposent de le réaliser en 2 tranches réparties sur 2 exercices:

- Une tranche ferme en 2015 de l'intersection chemin des 4 Vents à la sortie du village ;
- Une tranche conditionnelle en 2016 pour le reste de la rue sous réserve que le Conseil Général et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz inscrivent cette opération dans leurs planifications.

M. le Maire présente le plan de financement suivant :

	Tranche 2015	Tranche 2016	Total
Voirie	158 661,50 €	113 839,00 €	272 500,50 €
Réseaux secs (dont Orange)	114 736,90 €	185 715,65 €	300 452,55 €
Maîtrise d'œuvre	14 013,61 €	16 248,91 €	30 262,52 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>287 412,01 €</b>	<b>315 803,56 €</b>	<b>603 215,57 €</b>
Part départementale	69 999,00 €	66 736,00 €	136 735,00 €
SDEGHR	46 350,00 €	45 150,00 €	91 500,00 €
Région Alsace	33 518,15 €	-	33 518,15 €
<b>Part communale</b>	<b>137 544,86 €</b>	<b>203 917,56 €</b>	<b>341 462,42 €</b>
TVA	57 482,40 €	63160,71 €	120 643,11 €

Intervention de Mme Marie-Madeleine CLAUDE : il ne faut pas oublier de prendre en compte la largeur minimale pour le passage des engins agricoles au niveau des aménagements routiers.

Intervention de M. André THEVENOT : il faut faire attention à l'assainissement et à l'âge des conduites d'eau. Par ailleurs, il ne faut pas omettre l'aménagement des autres entrées du village et certaines rues qui doivent aussi être refaites.

Intervention de M. Xavier GUIGON : les travaux n'auraient pu être faits en 2014 car le Conseil Général demande systématiquement une étude de sol avant toute opération sur route départementale. Par ailleurs, il faut intégrer dans la réflexion le fait que le Département a prévu cette opération dans sa planification pour la première tranche et l'incertitude quant au devenir de la compétence voirie qui pourrait être transférée à la Région dans la nouvelle organisation territoriale.

#### **Délibération n°2015-011 : Travaux rue du jura – Approbation du nouveau projet**

VU la délibération du 13 mai 2009 décidant la réalisation d'aménagements de sécurité Rue du Jura,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire sur la nouvelle mouture du projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention:

- APPROUVE le nouveau projet d'aménagement de la Rue du Jura pour un montant prévisionnel total de 603 215,57€ HT,
- PRECISE que ce projet se compose d'une tranche ferme (intersection RD32 – Chemin des 4 Vents jusqu'à la sortie du village) et d'une tranche conditionnelle (intersection RD32 – Chemin des 4 Vents jusqu'au carrefour avec la RD419),
- DECIDE que la tranche ferme sera réalisée en 2015 pour un montant prévisionnel de 287 412,01 € HT,

- PRECISE que la tranche conditionnelle sera réalisée en 2016 sous réserve que le Conseil Général du Haut-Rhin et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz inscrivent cette opération dans leur planification,
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la tranche ferme au budget 2015,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée correspondant et à signer tout document s'y afférant.

## 5.2. RESILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE EN COURS

### Délibération n°2015-012

VU la délibération du 13 mai 2009 décidant la réalisation d'aménagements de sécurité Rue du Jura,

VU la délibération du 04 septembre 2009 décidant de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération susmentionnée au bureau d'études COCYCLIQUE Ingénierie pour un montant de 5 028,00€ HT,

VU la délibération du 24 février 2015 approuvant le nouveau projet d'aménagement Rue du Jura,

CONSIDERANT QUE ce nouveau projet modifie de manière significative le marché de maîtrise d'œuvre en cours pour ces travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DECIDE de résilier le marché de maîtrise d'œuvre liant la commune au bureau d'études COCYCLIQUE Ingénierie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les documents afférents à cette décision.

## 5.3. TRAVAUX RUE DU JURA : ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

### Délibération n°2015-013

VU la délibération du 24 février 2015 approuvant le nouveau projet d'aménagements Rue du Jura,

VU les devis présentés par Monsieur le Maire pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre sur cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions:

- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie au bureau d'études COCYCLIQUE Ingénierie situé à Soultz pour un montant de 12 262,52€ HT,
- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux au bureau d'études LMS Ingénierie situé à Sélestat pour un montant de 18 000,00€ HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de maîtrise d'œuvre.

## POINT 6 • PROJET DE REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX

M. le Maire propose de créer une aire de jeux rue de Bellefontaine à côté du terrain de pétanque afin d'offrir un espace de récréation aux enfants de 3 à 10 ans. A cet effet, une esquisse est présentée dans laquelle figurent non seulement les zones de jeux mais également l'aménagement de places de stationnement afin de pallier au manque de places au moment des sorties d'école. Dans cette esquisse, la sécurité serait traitée par la pose d'un feu récompense.

M. le Maire précise que ce projet pourra bénéficier d'une subvention maximale de 21 796,53€ dans le cadre des PIL par le Conseil Général pour la partie aire de jeux, à laquelle pourra s'ajouter une subvention au titre des amendes de police.

Intervention de M. Dominique GERBER : la pertinence des feux reste à démontrer et il serait plus opportun d'installer des agrès dans la cour de récréation ou à côté du plateau sportif pour qu'ils

puissent être utilisés par les écoliers et les enfants fréquentant le restaurant scolaire et le périscolaire.

Intervention de M. André THEVENOT : il faudrait clôturer le plateau sportif et refaire le revêtement de ce dernier.

M. Le Maire propose de réaliser deux avant-projets : l'un rue de Bellefontaine, l'autre près du plateau sportif et de les soumettre lors d'un prochain conseil.

## 6.1. APPROBATION DU PROJET

### Délibération n°2015-014

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions:

- DECIDE la création d'une aire de jeux,
- PRECISE que deux projets devront être proposés lors d'un prochain conseil : un projet rue de Bellefontaine et un projet à proximité du plateau sportif,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches de demande d'aides pour cet aménagement,
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

## 6.2. ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

### Délibération n°2015-015

VU la délibération approuvant la création d'une aire de jeux,

VU les devis présentés par Monsieur le Maire pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre sur cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions:

- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire de jeux au bureau d'études COCYCLIQUE Ingénierie situé à Sultz pour un montant de 5 000€ HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

## POINT 7 • ACQUISITION DE FORETS

### Délibération n°2015-016

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir au prix de 4 500.00€ les forêts appartenant à M. Michel ITTY et situées:

- Section 7 parcelles 46 et 47 d'une superficie de 41 ares 06 centiares,
- Section 8 parcelle 52 d'une superficie de 17 ares 16 centiares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DECIDE l'acquisition desdits terrains au prix de 4 500.00€,
- AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte afférent à cette acquisition,
- PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année en cours.

## POINT 8 • TARIFS POUR LA VENTE DE BOIS

### Délibération n°2015-017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE le prix du bois pour 2015 à:

- BIL (bois long): 37€/m<sup>3</sup>
- Stère: 39€ le stère

## POINT 9 • AGREMENT DES CANDIDATS A L'ADJUDICATION DE LA CHASSE

L'agrément des candidats devant être arrêté en séance non publique, M. Le Maire demande au public de bien vouloir quitter la salle.

### Délibération n°2015-018

Après avoir pris connaissance des deux nouveaux dossiers de candidature pour la deuxième adjudication du lot unique de la chasse communale qui aura lieu le vendredi 27 février à 18 heures dans la salle du conseil de la Mairie,

VU l'avis favorable émis par la commission communale consultative de la chasse du 20 février 2015 pour la participation des deux nouveaux candidats à l'adjudication,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE de donner l'agrément aux candidats suivants pour prendre part à l'adjudication du lot unique de la chasse communale:
  - M. Jean-Claude LERDUNG domicilié à Carspach,
  - M. Christophe BRUCKER domicilié à Petitefontaine,
- RAPPELLE que M. Marcel GANET et M. Dominique SCHOLLER possèdent déjà l'agrément pour participer à l'adjudication,
- PRECISE que M. Marcel GANET, locataire sortant, dispose du droit de priorité sur ledit lot.

## POINT 10 • SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### 10.1. SUBVENTION POUR TRAVAUX A L'A.E.P.

#### Délibération n°2015-019

VU la demande de subvention adressée par Monsieur le Président de l'Association d'Education Populaire (A.E.P.) pour la rénovation et la mise en conformité de la cuisine du Centre Jean BARTHOMEUF,

VU le courrier du 21/10/2014 adressé par le Conseil Général du Haut-Rhin à Monsieur le Président de l'A.E.P. précisant que le projet est éligible à subvention sur la base d'un montant subventionnable de 23 635€ et d'un taux de 20%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention:

- DECIDE d'attribuer à l'A.E.P. une subvention maximale de 4 727€, correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 23 635€ TTC dans le cadre des travaux de rénovation de la cuisine,
- RAPPELLE que les travaux dans un ERP sont soumis à déclaration de travaux,
- DECIDE d'allouer une aide supplémentaire de 1 273€ pour l'acquisition de mobilier et de vaisselle,
- PRECISE que l'aide sera versée en deux fois, un premier versement de 3 000€ en 2015 au démarrage des travaux et le solde à partir de 2016 après présentation du bilan financier de l'opération.

### 10.2. TABLEAU D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015

#### Délibération n°2015-020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE comme suit le montant des subventions attribuées aux associations :

Association	Montant
Association de pêche « La loutre de la Porte d'Alsace »	250,00 €
Association Soleil d'Automne	250,00 €
OCCE Ecole Chavannes-sur-l'Etang	500,00 €
Association d'Education Populaire	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chavannes-sur-l'Etang	250,00 €
Association Cavaliers et Meneurs de la Porte d'Alsace	250,00 €
Association La Calypso	400,00 €
UNC-AFC Chavannes-sur-l'Etang	250,00 €
Chorale de l'Amitié	250,00 €
Partage Solidarité Regroupement	250,00 €
Association arboricole de la Porte d'Alsace	250,00 €
Conservatoire des sites alsaciens	20,00 €

#### POINT 11 • DIVERS ET COMMUNICATIONS

- M. Le Maire informe l'assemblée du changement des statuts du SMS qui va devenir le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays du Sundgau où siègera un conseil composé de membres des communautés de communes. La voix des communes sera maintenue grâce à un Collège des Maires.
- La réception des travaux Allée des Sapins aura lieu le jeudi 26 février 2015. Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 5 653€ a été attribuée par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin pour cette opération.
- L'ancien VPI des Sapeurs-Pompiers sera cédé le samedi 7 mars 2015 à 11h.
- Dans la perspective des élections départementales des 22 et 29 mars prochain, un courriel sera adressé à tous les conseillers afin de connaître les disponibilités de chacun et établir le planning des permanences au bureau de vote.
- La date de la prochaine réunion de la commission « finances et communication » est fixée au vendredi 13 mars 2015 à 19h.
- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au vendredi 20 mars 2015 à 19h30. Notamment Mme Françoise MORY de l'ADHAUR donnera une présentation au sujet des conséquences de la loi ALUR sur les cartes communales et sur l'instruction des demandes.
- Intervention de M. Cyril DIEFFENBACHER : la façade de la mairie côté cour de récréation s'effrite et des morceaux tombent dans la cour de récréation. Il faudrait faire intervenir une entreprise pour la réfection de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 23h55.

Le Maire, Vincent GASSMANN.





## Commune de Chavannes-sur-l'Etang

République Française  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15  
Nombre de conseillers en fonction : 15

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 15 janvier 2015 à 19h30

#### ORDRE DU JOUR

- Point 1.**      **Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2015**
- Point 2.**      **Budget annexe assainissement**
- 2.1      Approbation du compte administratif 2014 - *Délibération n°2015-002*
  - 2.2      Approbation du compte de gestion 2014 - *Délibération n°2015-003*
  - 2.3      Affectation du résultat 2014 - *Délibération n°2015-004*
  - 2.4      Vote de la taxe assainissement 2015 - *Délibération n°2015-005*
  - 2.5      Budget primitif 2015 - *Délibération n°2015-006*
- Point 3.**      **Budget principal de la communal**
- 3.1      Approbation du compte administratif 2014 - *Délibération n°2015-007*
  - 3.2      Approbation du compte de gestion 2014 - *Délibération n°2015-008*
  - 3.3      Affectation du résultat 2014- *Délibération n°2015-009*
- Point 4.**      **DETR 2015 – Achat de matériel informatique pour l'école**  
*Délibération n°2015-010*
- Point 5.**      **Travaux Rue du Jura**
- 5.1      Présentation et approbation du nouveau projet –  
*Délibération n°2015-011*
  - 5.2      Maîtrise d'œuvre du nouveau projet  
*Délibération n°2015-012 et Délibération n°2015-013*

- Point 6.      Projet de réalisation d'une aire de jeux**
- 6.1      Approbation du projet - *Délibération n°2015-014*
- 6.2      Attribution de la maîtrise d'œuvre - *Délibération n°2015-015*
- Point 7.      Acquisition de forêts - *Délibération n°2015-016***
- Point 8.      Tarifs pour la vente de bois - *Délibération n°2015-017***
- Point 9.      Agrément des candidats à l'adjudication de la chasse communale  
*Délibération n°2015-018***
- Point 10.     Subventions aux associations**
- 10.1     Subvention pour travaux à l'A.E.P. - *Délibération n°2015-019*
- 10.2     Tableau d'attribution des subventions de fonctionnement 2015  
*Délibération n°2015-020*
- Point 11.     Divers et communication**

ANTOINE Jean-Charles	
BEZILLE Robert	Excusé – Procuration à THEVENOT André
BOURQUARD Chantal	
CLAUDE Marie-Madeleine	
DIEFFENBACHER Cyril	
GERBER Dominique	
GUIGON Xavier	
HERBELIN Philippe	
HUSSON Stéphanie	
KANMACHER Michel	
MARTIN Sébastien	
THEVENOT André	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	